

Des solutions locales au bénéfice des membres précaires

Par Noémie Verhoef, conseillère au SEECV-CSQ

Votre dévoué comité syndical dédié à l'amélioration des conditions de travail des membres précaires n'a pas chômé cet automne! Après une session de consultations, de compilation de résultats, de représentations lors de différentes instances du cégep, Marie-Pier Provencher, Olivier Lecomte, Audrey Bouchard-Lachance et moi-même sommes très heureuses et heureux de vous annoncer les changements déjà mis en œuvre et ceux à venir en ce qui concerne la précarité.

Chronologie des événements

Au moment où vos coordinations départementales allaient recevoir les tâches de l'automne, au mois d'avril dernier, le comité a présenté pour la première fois ses préoccupations à l'assemblée des coordinations départementales (ACD) afin de les sensibiliser à différents cas de figure où la répartition de la tâche avait des effets parfois néfastes sur le dernier membre précaire du département ou de la discipline. Nous avons ensuite annoncé notre intention de mener une consultation plus pointue sur la précarité dans chaque département lors de la présente session d'automne.

Au début de la session, votre comité a travaillé d'arrache-pied pour rédiger une lettre édictant les principaux écueils à éviter lors de la répartition de la tâche afin de limiter les impacts négatifs sur les précaires et nous y avons joint un sondage à l'intention des personnes ayant siégé à la coordination départementale dans les trois dernières années.

Résultats de la consultation des coordinations départementales

Après avoir compilé les résultats des 12 départements s'étant prêtés à l'exercice, voici les constats les plus partagés pour lesquels le comité souhaite mettre en place des solutions locales :

- 7 départements affirment avoir des précaires qui travaillent dans plus d'un cégep;
- De ces 7 départements, 5 ont connu des difficultés d'arrimage d'horaire;
- 7 départements affirment qu'un de leurs membres précaires ont dû refuser une tâche à Victoriaville ou ailleurs en raison des dates d'ouverture de charges incompatibles entre elles;

- 9 départements affirment avoir octroyé des contrats à plus de 40 de CI à la session d'automne à un membre précaire qui n'était pas assuré d'avoir une tâche à l'hiver suivant;
- Dans 3 départements, une personne précaire a été considérée démissionnaire dans l'un ou l'autre des cégeps qui l'employaient parce qu'elle a dû renoncer à une tâche;
- 8 départements affirment avoir déjà comblé une charge de remplacement à l'interne dans le but d'éviter un comité de sélection.

Solutions proposées

Lors de la rencontre collège syndicat (RCS) du 20 novembre 2019, le SEECV a présenté ces résultats à la partie patronale en insistant sur l'importance de faire les ouvertures de charge le plus tôt possible pour nos membres précaires. En effet, après quelques coups de fils aux syndicats des cégeps avoisinant le nôtre, nous nous sommes rendu compte que ceux-ci déposaient plus tôt les tâches dans les départements ce qui permettait aux ressources humaines de faire les ouvertures de charge plus tôt. Là où le bât blesse, c'est que nos membres précaires qui travaillent dans un autre cégep devaient parfois accepter ou refuser une tâche ailleurs sans savoir ce qui les attendaient concrètement à Victoriaville puisque le délai de dix jours civils s'écoulait avant que nous ouvrions les charges.

La partie patronale a exposé en détail toutes les étapes et les moments charnière qui mènent vers les ouvertures de charge et les deux parties s'entendent pour dire que si l'on souhaite déposer les tâches plus tôt dans les départements, il faudra possiblement convoquer une RCS spéciale pour la tâche afin que le syndicat puisse voir les chiffres sans que le délai de consultation syndical n'allonge inutilement l'attente. Nous travaillons actuellement à repenser notre mode de fonctionnement à ce sujet avec la Direction.

De plus, le comité précarité a pensé soumettre aux coordinations départementales la solution suivante au problème de la surcharge que les départements s'imposent pour éviter des comités de sélection : demander aux ressources humaines d'envoyer, systématiquement, tous les CV à jour dans chaque discipline afin qu'un premier tri puisse être fait avant le début de la session. Ainsi, les départements qui prévoient qu'un de leurs membres sera en congé parental ou que son état de santé semble précaire pourront faire leur pré-sélection des candidates et candidats à

contacter et donc s'enlever une charge considérable des épaules si un comité de sélection s'impose. Il ne faut pas oublier qu'une charge de remplacement de 2 ou 3 semaines peut sembler bien impertinente pour certaines personnes, mais qu'il y a de futures enseignantes et enseignants qui n'attendent que ce genre d'opportunités pour avoir l'occasion de se faire valoir ! De plus, ces personnes constituent ensuite un filet de sécurité pour le département si d'autres besoins de remplacement se font sentir.

Le bureau exécutif du syndicat s'est aussi regardé un brin dans le miroir en se demandant : et nous, que pourrions-nous faire pour épauler davantage nos membres précaires? Nous avons conclu qu'il serait pertinent d'offrir une formation syndicale liée à la répartition juste et équitable de la tâche à toutes les personnes volontaires et nouvellement élues à la coordination des départements. Marie-Pier, Olivier et Audrey en sont présentement à imaginer la teneur de cette formation.

Finalement, votre applicatrice de convention et la conseillère qui l'appuie dans ses fonctions, Julie Bellemare et Stéphanie Tessier, envoient maintenant un courriel à tous les nouveaux membres pour leur offrir une rencontre personnalisée d'une quinzaine de minutes, à la demande du membre, où les termes nébuleux tels que CI, ETC, Volet 1, Volet 2 et même leur talon de paie pourront leur être expliqués. Une bonne façon de serrer des mains et de mettre un visage sur les noms qui figurent sur les contrats d'embauche que nous recevons au syndicat!